

EN DÉCEMBRE 1986, LA DIRECTION DE L'ARCHITECTURE DE LA VILLE DE PARIS publiait une brochure « Concours d'Architecture 1980-1986 ». A travers cette synthèse, nous nous efforçons de faire le point sur le travail accompli pour équiper les différents quartiers de la capitale en écoles, crèches, conservatoires, équipements sportifs.

DEVANT LE SUCCÈS PUBLIC RENCONTRÉ PAR CETTE PUBLICATION, SON INDÉNIABLE intérêt et, à la demande de la profession, j'ai souhaité que sans tarder soit procédé à sa mise à jour.

C'EST CHOSE FAITE : VOILA UNE NOUVELLE BROCHURE QUI FAIT LE POINT SUR les plus récentes commandes architecturales de la ville.

LE TRAVAIL ACCOMPLI EN DIX HUIT MOIS RETIENDRA, JE L'ESPÈRE, L'ATTENTION de tous. Trop longtemps il a été admis que les équipements construits par les municipalités, Paris comme les autres, ressortissaient d'une production architecturale appauvrie. Seul l'Etat paraissait capable d'inventer. Il est vrai que les villes construisent des équipements d'abord pour répondre à des besoins locaux avant de songer à faire œuvre devant le temps et l'histoire. Mais aujourd'hui, il faut abandonner cette idée. Les élus et la profession des architectes et des constructeurs se sont mobilisés pour renouveler les projets urbains. L'évidence s'est imposée : une belle architecture participe au bon fonctionnement des équipements, à leur meilleure perception par les habitants et bien sûr au bien-être dans la ville. Oui, il vaut toujours la peine de faire de beaux bâtiments publics.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Chirac', written over a horizontal line.

JACQUES CHIRAC



Cette année 1987 marque, pour la Ville de Paris, la poursuite et l'intensification de sa recherche de la qualité architecturale de ses nouveaux équipements publics.

A cet égard, les concours d'architecture apparaissent de plus en plus comme une procédure adaptée.

Cette démarche, par son aspect incitatif stimule l'imagination et la créativité des concepteurs et révèle de nouveaux talents, ainsi qu'un passé récent l'a prouvé. Il semble par ailleurs tout à fait souhaitable que les résultats de ces concours soient régulièrement et largement diffusés, en raison de l'apport que l'on peut attendre de cette forme de dialogue à instaurer entre les professionnels, les maîtres d'ouvrages, et le public au sens le plus général du terme.

Il n'est en effet point d'expérience enrichissante, et l'on pourrait dire en paraphrasant un polémiste célèbre, « d'éloge flatteur » sans ... « la liberté de blâmer ».

C'est dans ces conditions que la Direction de l'Architecture s'efforce de publier régulièrement un document illustrant et expliquant les concours dont elle a été l'instigatrice, ou partie prenante à l'organisation.

Pour quatre des huit concours lancés, la Direction de l'Architecture est intervenue comme conducteur d'opération. Pour les quatre autres, elle est intervenue comme contrôleur de la conduite d'opération assurée par des mandataires de la Ville de Paris. Dans cette dernière hypothèse, les orientations et directives d'aménagement de Paris, sont établies par la direction de l'Aménagement Urbain à partir des recherches et études de l'Atelier Parisien d'Urbanisme. Ces orientations se traduisent par des documents d'urbanisme réglementaire, définissant notamment des zones opérationnelles. L'analyse du bâti et des problèmes posés, peuvent y révéler la nécessité d'une intervention d'une Société d'économie mixte (SEM).

A ce titre, la société d'économie mixte est souvent appelée à assurer la maîtrise d'ouvrage des équipements publics « intégrés » à des bâtiments d'habitation.

La construction d'une crèche de soixante berceaux, 22, avenue de Breteuil - 75007 Paris, intégrée à des logements constitue également un cas particulier où l'Etat, Maître d'ouvrage, a travaillé en liaison avec la Direction de l'Architecture de la Ville de Paris.

Sur un plan plus général, le succès d'une consultation, et donc le choix du projet qui répondra le mieux aux exigences fonctionnelles du programme tout en apportant une solution architecturale enrichissante pour le patrimoine parisien, dépend bien évidemment de la qualité des équipes retenues, et donc appelées au préalable à concourir, souvent plus aptes à traiter tel ou tel domaine spécifique.

Il faut souligner à cet égard que, consciente de l'importance considérable de cette analyse préalable, la Direction de l'Architecture, s'est dotée à travers un fichier analytique de concepteurs, de structures d'études et d'appréciation des qualités et profils des concepteurs, lui permettant de répondre à la commande dont elle est en charge.

JEAN GODFROID
Directeur de l'Architecture
Mairie de Paris.

CRÈCHE
(60 BERCEAUX)
ET LOGEMENTS
22, AV. DE BRETEUIL
14/16, RUE D'ESTREES
PARIS 7^e

ARCHITECTES
CONSULTES
Jean-Paul DESCHAMPS
Jacques GONFREVILLE
Michel KAGAN
Didier MAUFRAS

Une consultation de concepteurs commune a lieu avec la Ville de Paris et le Ministère des P.T.T. pour un ensemble immobilier situé sur un terrain de 863 m² à l'angle de l'avenue de Breteuil et de la rue d'Estrées, dans le 7^e arrondissement. Aux contraintes du programme proposé par la Ville de Paris : construction d'une crèche de 60 berceaux, et par le Ministère des P.T.T. : un immeuble d'habitations de 22 logements, s'ajoutèrent celles du site : nécessité d'un marquage de l'angle de cet îlot dans la perspective de l'avenue de Breteuil, en co-visibilité avec l'hôtel des Invalides ; et d'une réponse aux modénatures riches de relief des immeubles attenants, et surtout celle d'une lecture urbaine différenciée entre un immeuble de logement et une crèche, équipement majeur de quartier.

Deux options importantes d'implantations urbanistiques se sont dégagées parmi les quatre équipes retenues :

- Une première tendance à imbriquer l'équipement et les logements a été choisie par deux équipes : Jacques GONFREVILLE et Didier MAUFRAS ; l'autre option de séparation a été envisagée par Michel KAGAN et Jean-Paul DESCHAMPS.

- L'élément marquant du projet de Jacques GONFREVILLE est le traitement de l'angle des deux rues, accentué par une rotule verticale composée d'une cage d'escalier circulaire, et les deux éléments du programme se trouvent mêlés de part et d'autre de cette verticale tant dans leur expression formelle que leur imbrication volumétrique.

Le projet de Didier MAUFRAS implante l'équipement crèche au milieu du bâtiment avec des locaux sur la rue et d'autres, sur une cour intérieure et ce, sur deux niveaux ; les étages supérieurs servant aux appartements. Cet espace intérieur apparaît peu éclairé et malgré une « réverbération » efficace, il ne bénéficiera pas d'un ensoleillement direct. D'autre part, son expression de façade présente un délicat raccordement avec l'immeuble mitoyen avenue de Breteuil.

Le projet de Michel KAGAN place la crèche en fond de parcelle et traite de façon très volontaire les deux aspects du programme. Il recule son immeuble et souligne par une rampe l'accès de la crèche. Si, sur le plan esthétique ce projet apporte une bonne réponse, il n'en a pas été de même pour le fonctionnement de la crèche où ses circulations trop nombreuses entraînent un dépassement des surfaces du programme.

Le parti développé par Jean-Paul DESCHAMPS repose sur deux volumes distincts et la crèche fonctionne sur deux niveaux avec une terrasse jeux en partie supérieure. Avec un parti pris architectural d'opposition dans les trames de façades entre les larges mailles carrées, dilatées en écran, sur la rue d'Estrées, pour permettre un ensoleillement maximum des locaux de la crèche, et les percements verticaux de proportion classique des appartements, il a voulu mettre en charnière les larges espaces horizontaux vitrés des séjours d'angle et leurs balcons en courbes progressives, le tout posé sur un socle de pierre à la modénature en bossages de facture haussmannienne.

Un projet contemporain de haute qualité qui réponde bien au programme et aux contraintes de ce site, voici ce que souhaitent la Ville de Paris et le Ministère des P.T.T. et que le projet lauréat de Jean-Paul DESCHAMPS a parfaitement concrétisé. Souhaitons donc que sa réalisation, en cours actuellement, permette de montrer que la qualité des constructions publiques dépend toujours de celle des intervenants dans l'acte de bâtir.

Philippe LATHIÈRE
d'arch.



LES ETAPES

30 octobre 1985
16 décembre 1985

Désignation des candidats
Remise des dossiers aux
architectes

7 février 1986

Remise des études par les
architectes

12 mars 1986
25 septembre 1986
Juin 1987
Juillet 1988

Jury
Désignation du lauréat
Début des travaux
Livraison prévisionnelle de l'équi-
pement

Coût d'investissement : 22,4 MF (valeur mai 1986)

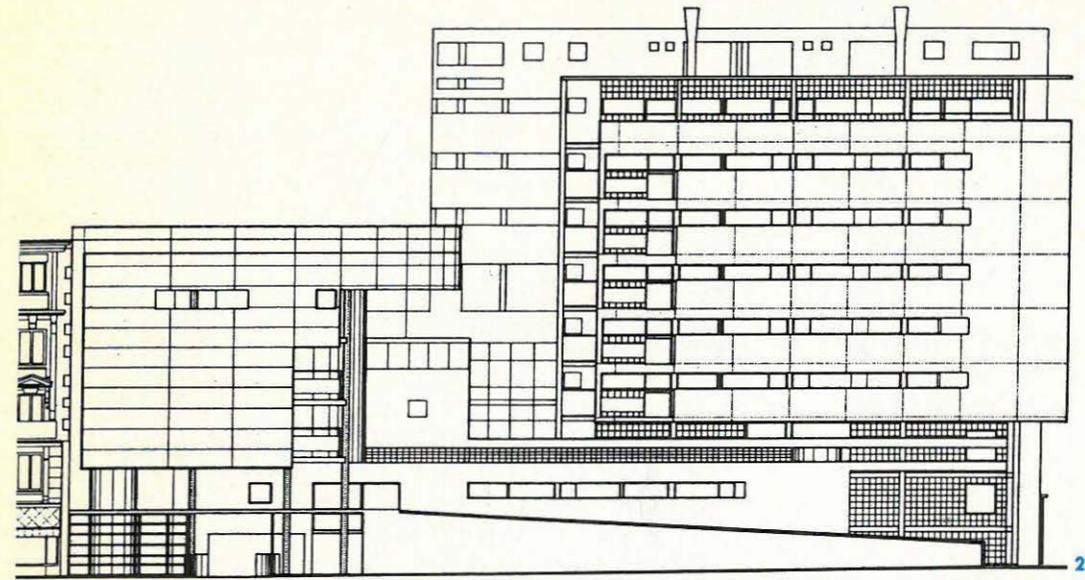
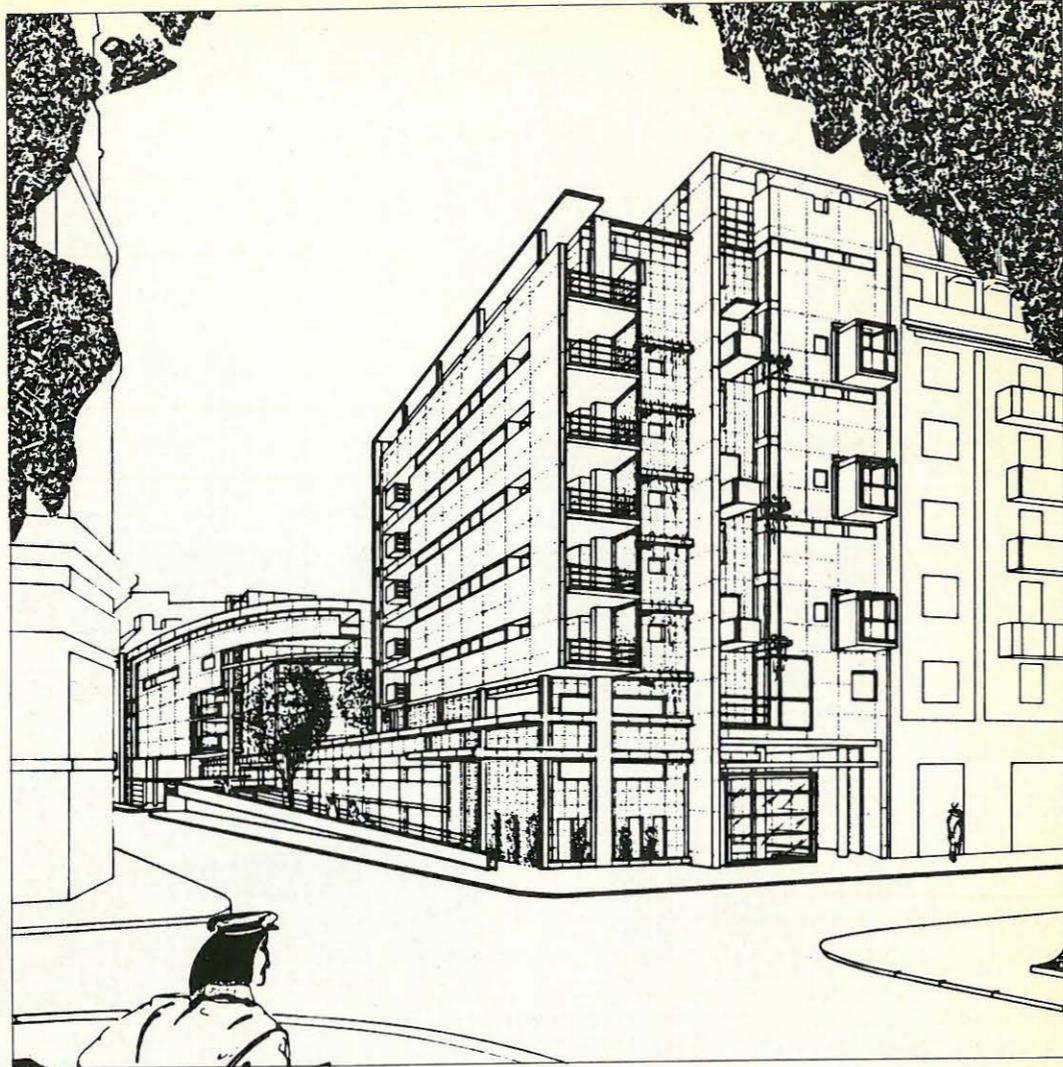
LE PROGRAMME

- Crèche de 60 berceaux (+ divers services et annexes)
- 625 m² utiles
- Programme d'habitations (22 appartements)
- 1 800 m² utiles.

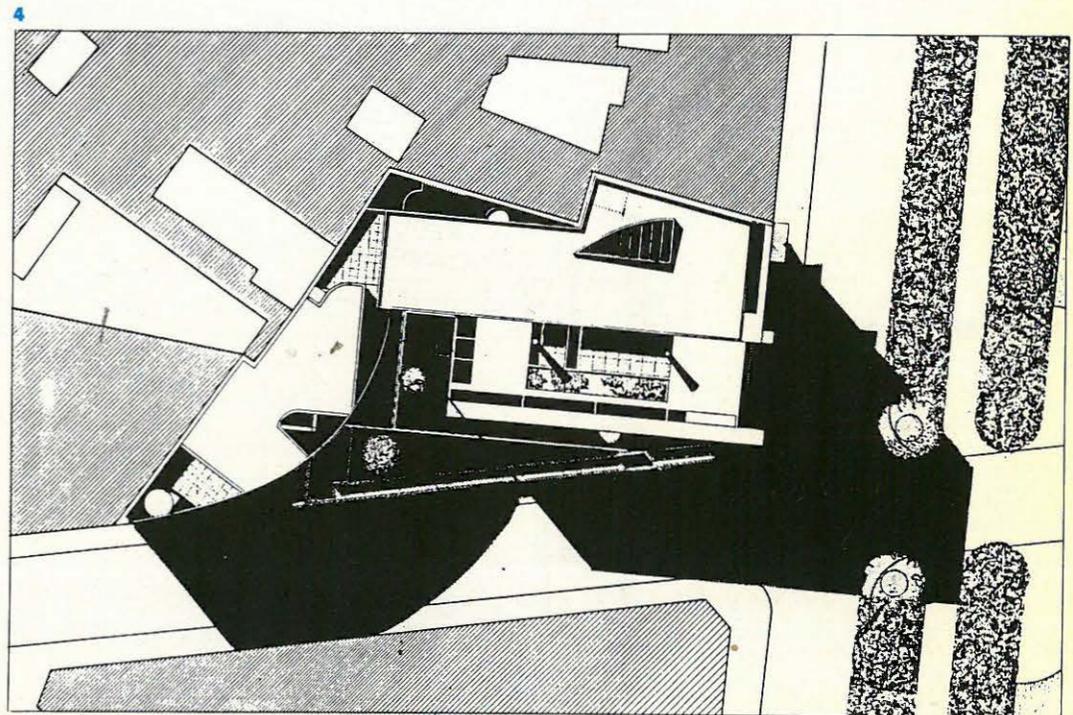
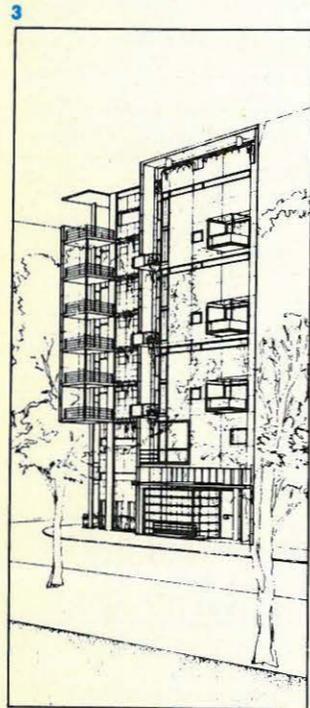
Maître d'ouvrage : Ministère des P.T.T.

Contrôle de conduite d'opération : Direction de l'Architecture

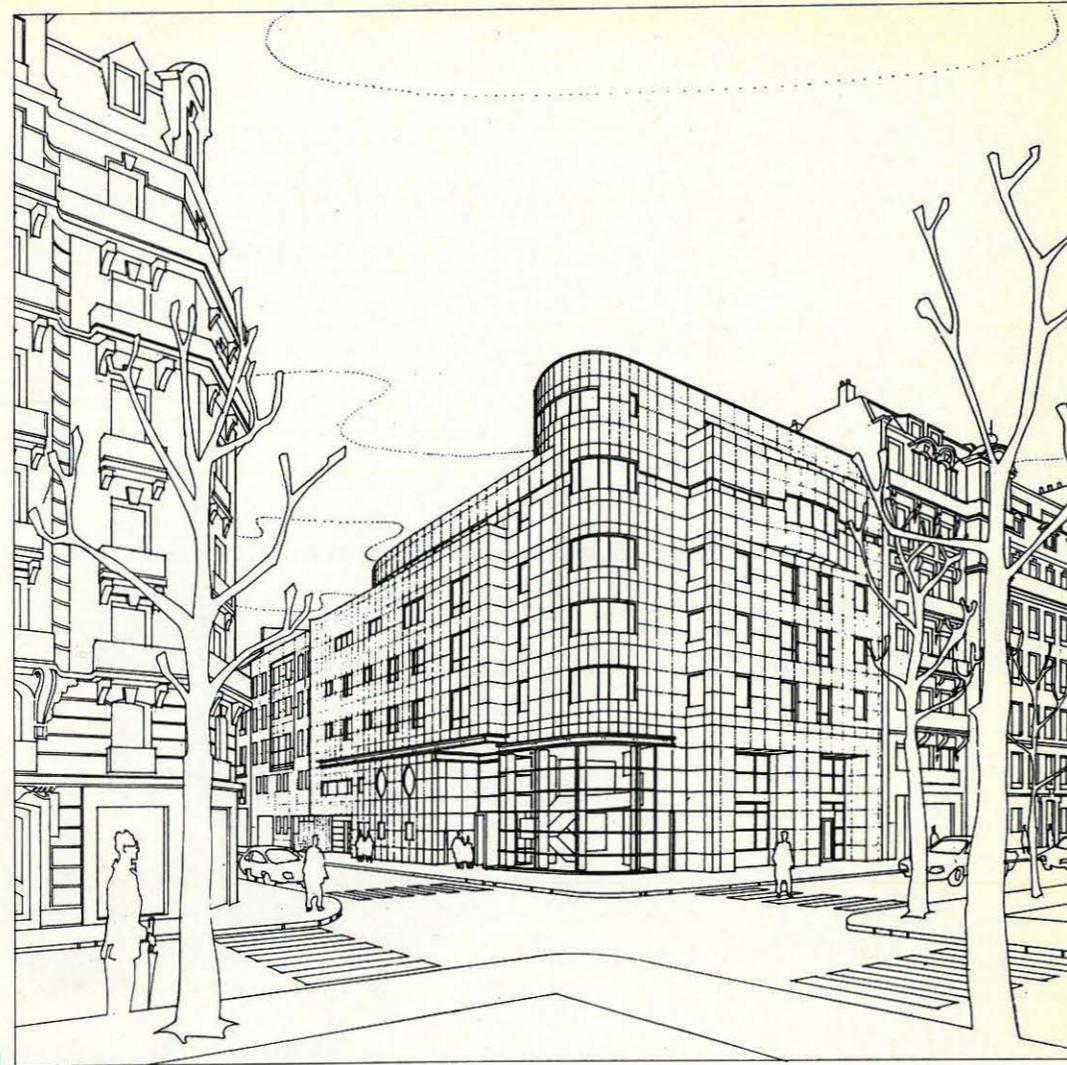
**CRÈCHE
(60 BERCEAUX)
ET LOGEMENTS**



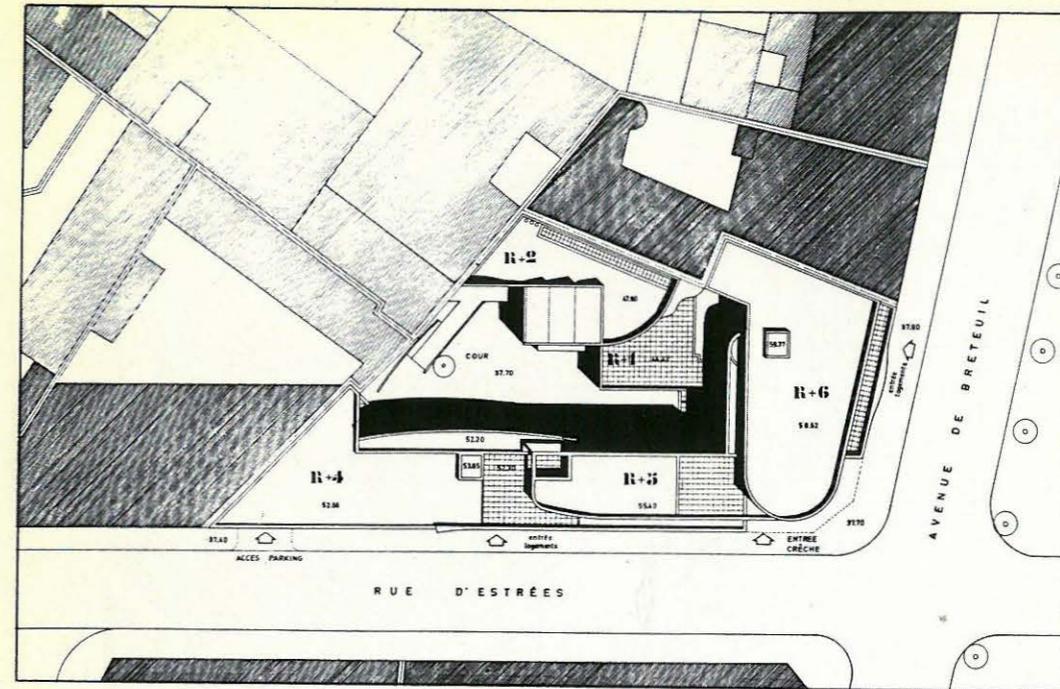
- 1. Perspective à l'angle de la rue d'Estrées et de l'avenue de Breteuil
- 2. Façade sur la rue d'Estrée - Rampe d'accès crèche
- 3. Entrée de l'immeuble sur l'avenue de Breteuil
- 4. Plan de masse



CRÈCHE
(60 BERCEAUX)
ET LOGEMENTS

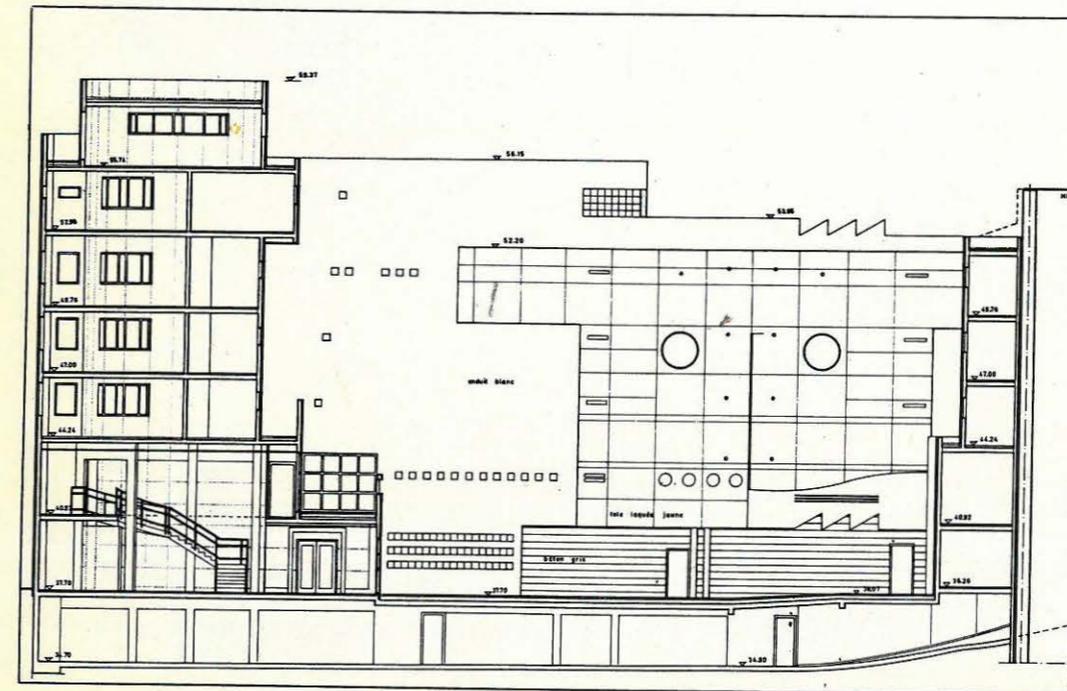


1



2

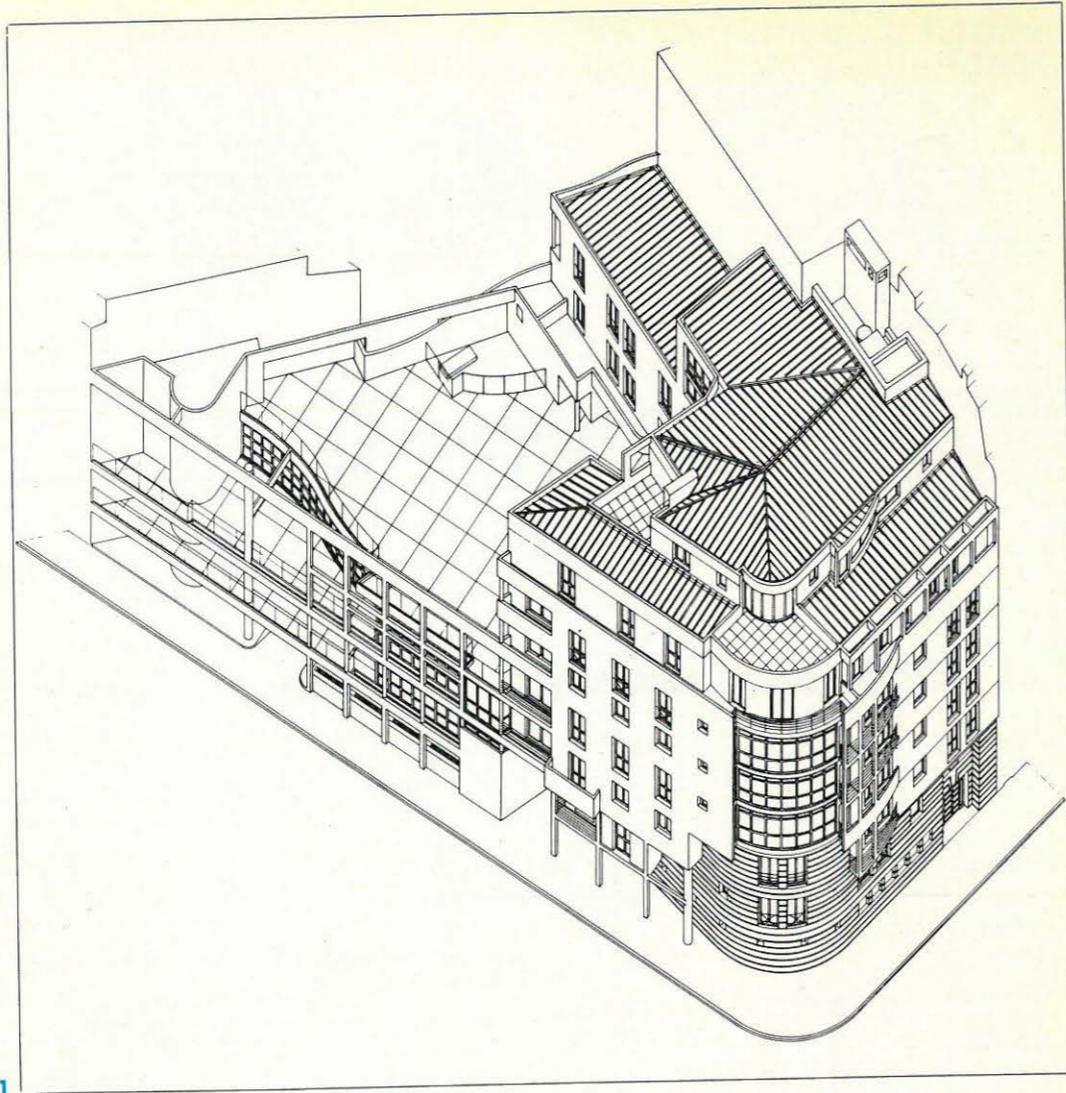
1. Perspective à l'angle de la rue d'Estrées et de l'avenue de Breteuil
2. Plan de masse
3. Coupe-façade sur la cour intérieure de l'immeuble



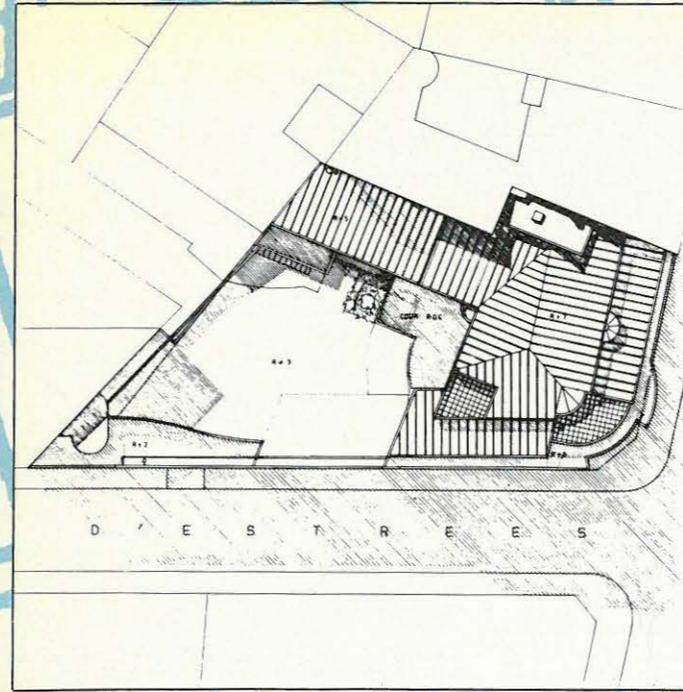
3

CRECHE
(60 BERCEAUX)
ET LOGEMENTS

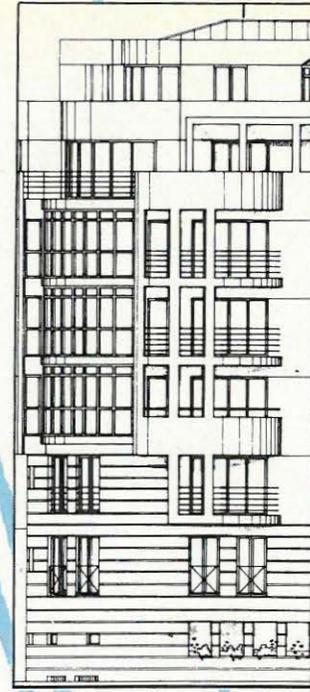
PROJET
LAUREAT



16 **JEAN-PAUL DESCHAMPS** 1

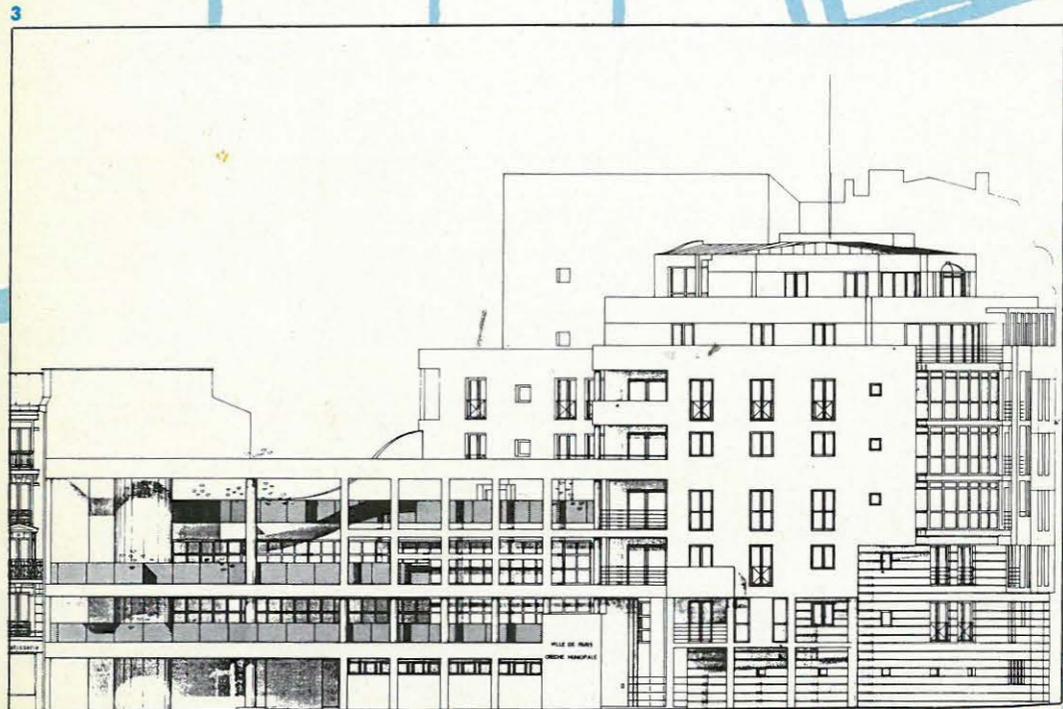


2

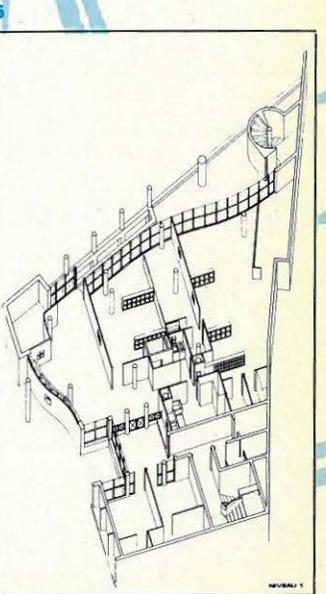


4

1. Une axonométrie à l'angle de la rue d'Estrées et de l'avenue de Breteuil
2. Plan de masse
3. Façade de la crèche sur la rue d'Estrées
4. Détail de la modénature de façade sur l'avenue de Breteuil
5. Axonométrie sur les volumes du premier étage de la crèche



3



5